

cier d'artillerie, qui signe enfin de son nom et de ses titres (*Bargella, lieutenant-colonel d'artillerie, aide de camp du général Rossel, ministre de la guerre*), se laisse aller à un accès d'épilepsie littéraire qu'il est peut-être bon de placer sous les yeux du lecteur :

« Vous, bourreaux éhontés, ignobles poltrons, ramollis abjects, bourgeois fétides, idiots féroces, qui l'avez tué sournoisement, *notre Rossel*, après l'avoir supplicié durant quatre-vingt-dix jours et quatre-vingt-dix nuits, vous, Martel, président de l'infâme *Commission des grâces*; vous, Piou, vice-président; vous, Bastard, secrétaire; vous, Voisin; vous, Bathie; vous, Maillé; vous, Duchatel; vous, Peltreau-Villeneuve; vous, Lacaze; vous, Tailhand; vous, Quinsonas; vous, Bigot; vous, Merveilleux-Duvigneaux; vous, Paris; vous, Corne, vous verrez, sachez-le, se dresser un matin et pour vous tous, les potences de Montfaucon. Mais ce sera place de la Concorde. A ces gibets énormes, où s'accrochaient jadis les misérables indignes de la hache et du billot, on vous accrochera. Et vous serez là, *pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleue et les yeux jaillissants*. Et vous y resterez nuit et jour, au soleil, à la pluie, jusqu'à pourriture complète de votre sale cadavre, qui, lambeaux par lambeaux, s'en ira dans la poussière ou dans la honte de la place publique. »

On me pardonnera d'avoir cité cette horrible page. La plume, en la transcrivant, me tombe des mains. Ne faut-il pas, cependant, montrer où en sont ces esprits affolés qui, émigrés de la guerre civile, n'ont rien appris, ni rien oublié ?

Écoutez au moins M. Gambou, qui, dans une brochure intitulée *la Dernière révolution*, malgré sa colère, garde sa raison, et ose du moins parler de travail et de probité :

« Au Peuple de Paris, héros défenseur de la Commune, — de la Fédération, — de la République universelle ;

« Aux glorieux martyrs de la sainte cause du travail ;

« Aux citoyens et citoyennes qui ont eu le courage de refuser l'impôt aux oppresseurs ;

« Je dédie ces lignes,

« Et je les soumetts fraternellement à l'examen de l'Association internationale des Travailleurs et de tous les hommes de bien qui veulent la paix et la liberté dans le monde. »

Et il ajoute :

« L'heure de la vengeance, s'écrie-t-il, non, l'heure de la justice a sonné. La Révolution, trahie par la bourgeoisie, vaincue par l'étranger, frappée par des fils égarés, insultée chaque jour par des écrivains à gages, systématiquement calomniée par le prêtre dans quarante mille tribunes, condamnée et exécutée froidement par les soldats de Versailles,

exige de nous une revanche : il la faut éclatante, décisive.

« Si le peuple veut, demain la liberté se lèvera radieuse sans une tache au front et triomphante sur tous les points du globe. C'est au travail à prouver sa souveraineté en gagnant la dernière bataille, en exécutant à son tour les exécuteurs, — Rome, Versailles et Berlin. Il peut d'un coup tuer tout à la fois pape, empereur, monarchie, féodalité allemande ou bourgeoisie française, frapper tous les despotismes, tous les privilèges, toutes les aristocraties de naissance, de la terre et du capital, pour élever sur ces ruines la seule aristocratie légitime et durable, celle du travail et de la probité.

« Mais que la conscience publique, déjà trop troublée, se rassure. Pour obtenir cette victoire, nous ne renouvellerons ni les tueries du 24 juin 48, ni les assassinats de 51, ni les massacres de 71; nous n'aurons recours ni au bombardement de M. Thiers, ni aux fusillades des femmes et des enfants par Mac-Mahon, ni au peloton d'exécution Gallifet, ni aux conseils de guerre des Versaillais, ni à Cayenne, ni à la déportation, avec ou sans enceinte fortifiée de Bonaparte, ni aux galères, ni à la guillotine des bourgeois : ce sont des procédés que nous abandonnons à MM. les royalistes, aux honnêtes et modérés de la politique de la guerre. Nous, nous nous en tiendrons à la tradition tout humaine de la politique de l'avenir, de la politique de la paix et de la liberté.

« La révolution sociale, différente des révolutions politiques, ne peut se faire que par des procédés scientifiques, économiques, qui donneront à la vieille société, née de la force, une base nouvelle, le droit. »

Reste à savoir (nous y reviendrons) si cette odieuse bourgeoisie française a achevé son œuvre, et si, unie au peuple, elle ne peut pas, elle ne doit pas encore sauver une fois la France. Mais comment faire entendre cette vérité à des sourds, la montrer à des aveuglés volontaires? Maudite soit la haine qui obscurcit toutes les questions, creuse des fossés, rend toute transaction impossible!

Une autre brochure, ayant pour titre : *la Revanche de la France et de la Commune, par un représentant du peuple de Paris*, réhabilite la Commune et injurie l'armée :

« L'armée française n'est plus qu'un troupeau de barbares se vengeant sur ses frères de sa chute devant l'étranger. »

Passant ensuite à l'examen des actes de la Commune, l'auteur fait un long panégyrique de cette administration, et déclare qu'elle a décrété « la liberté absolue de la presse, et que si elle suspendit quelques journaux, cela tint à l'état de guerre.

« Elle abolit le secret et les prisons cellulaires.

« Elle supprima la police et la préfecture.

« Si, dans la lutte, des maisons particulières et des édifices furent incendiés, ce fut pour sa défense.

« La démolition de la maison de M. Thiers, de la colonne et des Tuileries, triple protestation contre le despotisme royal, bourgeois et militaire.

Les otages furent fusillés, mais « c'étaient des représailles. »

D'après cet écrivain, le véritable auteur de tous les crimes, de toutes les infamies commises par les autoritaires féroces qui terrorisaient Paris, ce fut Versailles, toujours Versailles.

Dans cet écrit, la Prusse et l'esprit allemand sont ménagés avec une habileté qui n'échappera à personne. « Que l'Allemagne ait renversé Bonaparte et dispersé son armée de prétoires pour sauver son unité, son territoire menacés, c'était son droit et ce fut sa gloire. »

On avait vu, au Congrès de Lausanne, les mêmes opinions se produire sous la forme de discours.

Madame André Léo montait à la tribune pour parler de la guerre sociale et flétrir les fusillades, les charretées de cadavres, les horreurs commises par les Versaillais. « On a caché tout cela, beaucoup accusé, beaucoup crié, pour empêcher d'entendre... On a flétri du nom de voleurs les volés, du nom d'assassins les assassinés, du nom de bourreaux les victimes. » Et au milieu d'applaudissements mêlés de protestations, madame André Léo défendait la Commune et attaquait Versailles, M. Prouyer-Quertier et M. Thiers. La loi des otages ne fut exécutée qu'après la chute de la Commune. « Les incendies ont été surfaits, plusieurs allumés pour les nécessités de la défense... ou par les abus de Versailles, qui sait? peut-être par les Versaillais eux-mêmes. » Madame André Léo l'insinua dans une phrase vraiment détestable et qu'un très-petit nombre de gens osaient applaudir. Et tout cela d'une petite voix tranquille, sans colère, sans horreur, comme de sang-froid.

Un tumulte effroyable avait alors commencé, les auditeurs des tribunes protestaient à haute voix, des altercations très-vives éclataient de toutes parts. L'ordre se rétablit à grand-peine. M. Eytel demande un peu de tolérance, et madame Léo recommençait avec la même violence de paroles et la même tranquillité de débit. Elle déclarait que la terreur de 1871 est cent fois pire que celle de 1793. Elle s'allongeait avec tant de complaisance, que M. Eytel la rappelait à la question, mais son discours était écrit, et elle voulait tout lire. Elle demandait qu'on protestât contre les actes de Versailles, et se faisait enfin retirer la parole.

Le lendemain madame Paule Minck succédait à madame André Léo.

« Hier, disait-elle, à cette tribune, on est venu vous parler des douleurs de Paris, on n'a pas voulu écouter. (Protestations.) Mais c'est parce vous

n'étiez pas là que vous n'avez pas vu toutes ces horreurs, que vous ignorez les fusillades par tas, les malheureux pompiers mitraillés pendant deux heures, par six cents (Marques d'incrédulité), les femmes tuées, les enfants sans asile; c'est parce que vous ignorez tout cela que nous le dirons devant vous, et, puisque vous êtes le Congrès de la paix, vous devez vous élever... (Murmures. — Non! non!) Ah! écoutez, citoyens, ne faites pas le silence autour des souffrances.

« Je viens au nom des mères, des veuves, déposer une proposition tendant à déclarer que le Congrès s'élève énergiquement, au nom de l'humanité, contre les assassinats commis par le gouvernement de Versailles. »

A ce moment, la voix de l'oratrice paraissait étonnée par l'émotion. « Ah! faites cela, citoyens; faites cela, et, je vous l'avoue, je ne rougirai plus d'être Française, car il y aura encore des hommes de cœur dans mon pays! » (Tonnerres d'applaudissements. Madame Minck descend de la tribune au milieu des vivats!)

La commission du Congrès, tout en s'élevant contre les exécutions en masse, crut devoir prendre une mesure plus générale et blâmer les crimes d'où qu'ils émanent. En conséquence, elle présenta la proposition en ces termes :

« Le Congrès, fidèle à ses principes, flétrit énergiquement, au nom de l'humanité, de la justice et de la liberté, les assassinats et les massacres dont Paris a été le théâtre, sous quelque drapeau qu'ils aient été commis. » (Bravos enthousiastes.)

Madame Minck ne se dissimule pas que ses propositions seront repoussées, néanmoins, elle les maintient complètement. Elle comprend que ceux qui rentrent en France se préparent des paratonnerres; mais pour elle et ses amis, n'ayant plus rien à craindre, ils désirent tout risquer. (Rires.)

« Vous craignez, ajoute l'oratrice, de flétrir plus particulièrement les meurtres commis par les Versaillais, sous prétexte que la Commune a commis des excès, mais cependant il faut bien que vous le reconnaissiez : « Les massacres de Paris ont été « si grands qu'ils ont fait oublier les autres. »

A l'énoncé de cette singulière théorie, qui tendrait à rechercher non plus la qualité des crimes, mais seulement leur proportionnalité, l'assemblée se soulève avec indignation, et madame Minck quitte la tribune d'une façon moins triomphante que précédemment.

Une madame Delosme vient lire un manuscrit, *la Fête des mères de famille du globe terrestre*, et en vers. Puis M. Napoléon Gaillard lui succède.

Mais à peine Napoléon Gaillard, porteur d'une cocarde rouge, s'est-il saisi de la tribune, que les cris : « A bas la cocarde rouge! à bas! » se font entendre.

« Je demande, dit Gaillard (A bas la cocarde!), citoyens et citoyennes. » (Non! non! A bas la cocarde rouge!)

Et voilà pourtant les spectacles que donnent à l'étranger ceux qui prétendent représenter la démocratie de France!

Le 23 octobre, à l'occasion de la fête anniversaire de sa fondation, la *Fédération genevoise de l'Internationale* tint un grand meeting à Carouge.

A une heure et demie, le cortège se forma au jardin anglais, avec musique et drapeaux en tête, il fit une promenade à travers la ville, puis prit le chemin de Carouge, en compagnie de bandes de gamins et de curieux. Les membres de l'Internationale avaient tous arboré leurs insignes : la rosette rouge à la boutonnière. Il y avait peu de femmes dans la colonne. Mme Paule Minck suivait le cortège, portant un chapeau couvert de rubans empourprés; le bataillon des réfugiés marchait sous les ordres de Razoua. On remarquait beaucoup d'ouvriers allemands.

Le meeting dura deux heures. L'auditoire était très-froid, et les cris de : « Vive la Commune », poussés à différentes reprises, n'éveillèrent que de faibles échos.

Déjà, à ce moment, les réfugiés s'étaient associés pour vivre et lutter en commun.

L'Éclaireur, de Saint-Étienne, publiait naguère le document suivant dont la rédaction paraît au moins fort singulière :

LA MARMITE SOCIALE A GENÈVE.

« Citoyen,

« Nous vous envoyons ci-joints des titres provisoires de souscription pour la fondation de la *Marmite sociale* à Genève.

« Le but de cette *marmite*, fondée par un groupe de républicains socialistes, est de procurer aux travailleurs français, et autres, réfugiés à Genève, une nourriture hygiénique au meilleur marché possible, ce qui ne peut se faire qu'en évitant les intermédiaires onéreux entre les producteurs et les consommateurs.

« Nous faisons appel au concours de tous les républicains socialistes qui doivent être animés de l'esprit de solidarité, qui seul peut amener l'émancipation des travailleurs.

« C'est à ce titre, citoyen, que nous nous adressons à vous, sachant d'avance que vous ferez pour cette œuvre la propagande la plus active.

« Salut et solidarité.

« Genève, le 15 octobre 1871.

« Le comité d'administration :

« RAZOUA, ancien représentant du peuple; MASSÉ, fabricant de lits; SIRDEY, représentant de commerce; CŒURDEROY, négociant; BRUYAT, fabricant balancier; DIANCOURT, comptable; BONNET (Charles), graveur; ELPIDINE, professeur; BORUTTAU, docteur. »

Un journal était fondé, *l'Égalité*, qui combattait pour la cause de la Commune. *L'Égalité*, au moment du Congrès de Lausanne et des scènes dont les discours de mesdames André Léo, Paule Minck et de Napoléon Gaillard avaient été la cause, s'étonnait que les réfugiés eussent songé à défendre la Commune devant les *épiciers* et les *aubergistes* de Lausanne.

« Ériger un auditoire pareil en tribunal pour juger entre la Commune et Versailles! disait le journal international de Genève. Mais nos amis savent très-bien que la Commune, ses principes et ses actes ne peuvent subir une comparaison humiliante avec les scélératesses et les infamies de Versailles.

« Entre ces deux mondes, ajoutait *l'Égalité*, il n'y a pas de conversation possible! il n'y a que des actes qui puissent trancher le différend. »

Toujours la même théorie insensée, des actes. Mais quels actes, en vérité? Est-ce pour organiser le travail ou pour sanctifier la guerre sociale que les hommes sont sur cette terre? Des actes! Voici justement de quelle manière *l'Égalité* juge l'incendie de Paris (numéro du 29 mai) :

L'INCENDIE

« Notre plume est arrêtée par le cri : « Paris brûle; pas de miséricorde; notre justice sera implacable; nous les assassinerons la loi à la main (Thiers). » Tous les commentaires seraient superflus; nous entendons déjà les ricanements de la réaction : Voilà ce que veut l'Internationale.

« Au moment où nos frères et sœurs périssent au milieu des flammes, forcés de se défendre contre les BRIGANDS DE VERSAILLES, et de tenir leur promesse de s'ensevelir sous les ruines de leur liberté plutôt que de se laisser assassiner par les chouans; au moment où périssent ceux qui nous sont les plus chers dans ce monde, ceux qui furent les pionniers de notre grande œuvre; ceux qui, à jamais, laisseront un vide irréparable dans notre famille internationale, nous n'avons pas le cœur de nous amuser à combattre les infamies de la presse réactionnaire. L'avenir nous réserve un autre combat.

« Les incendiaires! » Lorsque le czar brûle sa capitale et porte le coup mortel à un Bonaparte, il est admiré et proclamé sauveur; lorsqu'un misérable rhéteur déclare que « Paris deviendra plutôt Moscou que Sedan », pendant qu'il trame, d'accord avec d'autres rhéteurs, la perte de la République, ce rhéteur parjure, — J. Simon restaurateur de la colonne de Bonaparte, — est applaudi et prôné. Mais lorsque c'est le peuple lui-même qui anéantit les monuments de la barbarie (1), et les ta-

(1) Le journaliste veut parler, sans aucun doute de l'Hôtel



M. LE DUC D'AUMALE.

bernaclés de la prostitution monarchique avec sa justice d'implacables assassinats, oh! alors, ce peuple est un « grand criminel, un épouvantable « mal-faiteur. »

« Quant à nous, nous émettons un seul vœu : que cet incendie puisse enfin éclairer le peuple des provinces, que cet incendie allume la vengeance dans le cœur du peuple, vengeance contre les misérables brigands qui ne peuvent sauver leur ordre monarchique qu'en forçant le peuple de se brûler sous les ruines de la cité martyre. »

Il est impossible d'être plus atrocement absurde. Un des démocrates les plus autorisés de l'Assemblée actuelle, M. Tolain, ouvrier, n'étant pas associé à ces furies compromettantes, n'a-t-il pas été frappé de cette sorte d'excommunication :

de ville, du Grenier d'abondance, des Docks de la Villette, du Ministère des finances, etc.

Ce sont là, il faut en convenir, de singuliers « monuments de la barbarie ».

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Conseil fédéral des sections parisiennes

« Considérant que le sieur Tolain, nommé à l'Assemblée nationale pour représenter la classe ouvrière, a déserté la cause de la manière la plus lâche et la plus honteuse, le conseil fédéral parisien de l'Internationale le rejette de son sein, et propose au conseil fédéral de Londres de consacrer cette expulsion. »

Quant à la bourgeoisie, encore un coup, elle est la victime expiatoire, et c'est surtout à elle que le plus fougueux des écrivains de la Commune s'en prend dans ses feuilles et ses pamphlets.

C'est Eugène Vermersch que je veux dire. Singulier caprice du sort qui fait entrer dans l'histoire (mais par quelle porte?) un poète médiocre, et lui met la vie d'un honnête homme entre les mains! Depuis sa fuite, Vermersch n'a cessé d'é-

crire, tantôt publiant le *Qui-Vive*, tantôt le *Ver-mersch-Journal*, toujours insultant, n'épargnant ni Louis Blanc, ni Martin Bernard, ni Schœlcher.

Au moment du procès des rédacteurs du *Père Duchêne* devant le 3^e conseil de guerre, Vermersch, accusé de complicité dans le meurtre de Chaudey, adressa de Londres le factum suivant à ses juges, factum qu'il envoya en épreuves aux journaux de Paris. Je le reproduis à titre de document qui éclaire peut-être un ou deux points obscurs de cette histoire :

LE PÈRE DUCHÊNE

A MM. les juges du 3^e conseil de guerre de Versailles

« Messieurs,

« Je viens d'apprendre par la voie des journaux que l'affaire du journal le *Père Duchêne* allait être portée aujourd'hui devant votre tribunal.

« Or, des trois journalistes qui ont collaboré à cette feuille, un seul a été arrêté : les deux autres sont libres.

« Il est possible, probable même, que le commissaire du gouvernement cherchera à faire retomber sur Humbert, détenu, la responsabilité de ce que nous avons écrit à nous trois dans les 68 numéros du journal et à le rendre solidaire des articles dont Vuillaume et moi sommes les auteurs.

« C'est le rôle ordinaire du commissaire du gouvernement : il ne faut donc point s'étonner.

« Le manque de signatures au bas des articles fournira certainement de grandes ressources à l'accusation, de ce côté.

« Mais vous, messieurs, qui êtes des juges, qui devez faire à chacun la part de culpabilité qui lui revient et essayer de prononcer sans passion, peut-être les renseignements qui vont suivre sur la façon dont se faisait le *Père Duchêne* et le rôle que chacun de nous y a joué ne seront-ils pas inutiles à éclairer votre religion.

« Le *Père Duchêne* fut fondé, dans les premiers jours de mars, par Vuillaume, Humbert et moi.

« C'est moi qui eus l'idée du petit format in-8^e, de la vignette, du prix et de la périodicité tels qu'ils furent adoptés, et qui voulus qu'on reprit la forme littéraire employée primitivement par Hébert : cette langue grossière, émaillée de jurons anciens et d'un peu d'argot moderne, devait, à mon sens, produire l'effet d'un coup de pistolet dans un lustre; on nous remarquerait d'abord à cause du scandale de notre style, et il ne nous resterait plus qu'à justifier la curiosité publique par la suite de nos idées et la logique de nos déductions.

« D'un consentement tacite je fus reconnu rédacteur en chef : il n'y eut point de déclaration à ce sujet, mais de fait je jouai ce rôle pendant tout le temps que le *Père Duchêne* exista, faisant presque

quotidiennement l'article de tête et distribuant leur tâche à mes collaborateurs.

« Il n'y avait du reste à cela rien d'étonnant :

« Pour le premier numéro nous étions convenus de prendre : Vuillaume telle partie de la politique; Humbert telle autre; moi « La Grande Colère. »

« Le soir venu, quand nous nous réunîmes pour lire ensemble toute la copie du journal avant de la livrer à l'imprimeur, mes collaborateurs comprirent que moi seul avais le *la* du style que nous avions choisi, et me prièrent de transposer leurs articles dans le ton convenu.

« Il n'y eut du reste rien que de naturel à ce désarroi du premier moment qu'éprouvèrent Vuillaume et Humbert : ce sans-gêne de l'allure ne s'attrape point sans une certaine difficulté, et on n'arrive à cette bonhomie qu'il nous fallait que par deux chemins : la naïveté de Joinville et le scepticisme de Lafontaine.

« Je dois ajouter que Vuillaume entra dans la peau du *Père Duchêne* au bout de quelques jours, mais que Humbert ne comprit jamais rien à ce que nous avions voulu faire.

« Je n'ai point à me défendre ici, messieurs, d'avoir fait ce journal tel que je l'ai fait, j'en suis fier au contraire, car je suis certain, après tout, que seul, dans cette Révolution du 18 mars, j'ai eu la certitude révolutionnaire.

« Un gouvernement de capitulards, de faussaires et d'escrocs venait d'être balayé de Paris à la suite de la tentative qu'il avait faite de provoquer la guerre civile. Un éclair de bon sens illumina l'esprit de la bourgeoisie, et, au début, au soir de ce grand jour, toutes les anciennes haines disparurent dans un immense accord des classes moyennes et du peuple.

« Les chefs du mouvement oublièrent alors que toute révolution doit avoir sa sanction, et attendirent... quoi? On ne sait, alors qu'une marche rapide sur Versailles assurait à jamais la victoire peut-être sans qu'une goutte de sang fût versée.

« Le *Père Duchêne* avait cette conviction quand il poussait sur l'Assemblée les forces révolutionnaires.

« On l'accuse d'avoir provoqué à la guerre civile.

« Deux mots sont ici nécessaires :

« Après la victoire d'un parti politique quel qu'il soit, qu'il ait combattu pour l'ambition d'un homme ou pour la liberté d'un peuple, toute la législation antérieure est supprimée et la nation en est, pour me servir d'un mot de Proudhon « à l'origine d'elle-même, à la force. » Plus tard viendra l'histoire qui jugera et prononcera un verdict d'acquiescement ou édictera une note d'infamie.

« Voilà où nous en étions.

« Il n'y avait point là de provocation à la guerre civile. Il y avait deux partis en présence : un groupe

de tyranneaux, d'une part; de l'autre, la démocratie. Il y aurait eu guerre civile, si dans Paris la bourgeoisie et le peuple en étaient venus aux mains, ou si Paris était entré en lutte avec une partie de la France. Mais, quand une fraction de la nation déclara qu'elle s'opposera même par les armes au despotisme d'une armée prétorienne, au service de quelques usurpateurs, elle ne fait qu'affirmer son droit de résistance à l'oppression, et le combat, — s'il y en a un, — ne saurait être qualifié de guerre civile.

« Il fallait vaincre, et à l'origine rien n'était plus facile. Les douze mille hommes de l'Assemblée, cernés par les deux cent mille baïonnettes parisiennes, n'eussent même point tenté de collision et se fussent rendus à merci.

« Ce saut de Paris sur Versailles manqué, ce rapide coup de main n'étant pas possible, et la bataille étant engagée, que faire?

« Se soumettre? perdre le bénéfice d'une victoire pacifique? Renoncer au triomphe de la cause communaliste dont nous avions, les premiers en France, levé l'étendard?

« Était-ce possible? Et le peuple y eût-il consenti?

« Il fallait donc combattre, — et vaincre!

« Mais les conditions n'étaient plus les mêmes.

« L'armée de Versailles s'était considérablement accrue, et nos troupes, décimées ou fatiguées, mal contenues par une discipline trop lâche, mal servies par une intendance trop improvisée, étaient sérieusement diminuées.

« Une seule ressource nous restait :

« L'appel aux moyens révolutionnaires.

« Les moyens révolutionnaires devaient remédier à la situation économique et à la situation militaire.

« Il nous fallait de l'argent, il nous fallait des soldats.

« Le *Père Duchêne* prit donc l'initiative des mesures qui pourraient amener de l'argent dans nos caisses vides. Il demanda, en revendiquant pour eux la liberté de conscience et leur droit absolu d'exercer leur métier, la suppression du traitement des prêtres, puis la diminution des gros appointements; la capitation sur les citoyens qui désertaient la cité au moment du péril; la confiscation des biens des ennemis de Paris, etc.

« Il demanda la poursuite des réfractaires; l'emploi de la force contre les délinquants qui étant des lâches devaient être des traîtres, ce que l'affaire des brassards tricolores a trop prouvé; la dictature du délégué à la guerre; l'extension des pouvoirs du délégué à la police; la fermeture de tous les ateliers et le casernement, compliqué du système de l'enrégimentation, de tous les hommes valides; enfin, la loi sur les otages, et plus tard son application.

« Nous étions en guerre : nous devions prendre les mesures qu'on prend en temps de guerre.

« Nous voulions le triomphe de la Révolution : nous devons user des moyens révolutionnaires.

« Le *Père Duchêne* était simplement logique : et dans sa polémique il n'entra jamais de ressentiments dictés par la haine ni de compromissions inspirées par l'amour. De même qu'il demandait l'exécution des otages, il réclama aussi la mort pour la minorité de la Commune, pour les chefs de légion et le Comité central qui divisaient les forces révolutionnaires, et où il comptait cependant de nombreux amis.

« J'avais à vous faire, messieurs, ce rapide exposé de la pensée qui présida à ce qu'on est convenu d'appeler « les cruelles excitations du *Père Duchêne* »; j'avais à vous le faire afin que vous comprissiez bien que le développement de ce journal a été conçu par un seul cerveau, et que l'unique coupable, puisqu'il vous plaît de vous servir de cette qualification, n'est autre que le signataire de cette lettre.

« C'est moi qui ai demandé toutes les mesures que j'ai énumérées plus haut;

« C'est moi qui ai demandé la confiscation;

« C'est moi qui ai demandé l'exécution des otages;

« C'est moi qui ai demandé la dictature militaire;

« C'est moi qui ai demandé la formation de bataillons des francs-tireurs et ce que j'ai appelé « le

Braconnage de la guerre. »

« C'est moi qui ai demandé tous les moyens extrêmes sans lesquels on ne pouvait vaincre!

« Toute la politique du *Père Duchêne* était contenue dans le premier article, qui était intitulé ou « la Grande Joie, » ou « la Grande Colère, » ou « les Bons Avis, etc., etc. »

« Or, sur 68 numéros du journal j'ai fait au moins 55 de ces premiers articles; les autres sont de Vuillaume; Humbert en a fait un seul, celui du numéro 4, je crois, sur la décapitalisation de Paris, encore l'ai-je repris en sous-œuvre, châtré et métamorphosé complètement.

« Humbert n'a jamais fait dans le *Père Duchêne* que des entrefilets dont je lui indiquais chaque jour le sujet et l'esprit, et il ne saurait être rendu responsable des articles que je lui ai fait faire sous mon inspiration, pas plus qu'un secrétaire des lettres qu'il a écrites sous une dictée.

« Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire, — s'il m'est permis de me faire entendre de vous, — à titre de renseignements dans ce procès. C'est ainsi, exactement, que les choses se sont passées, et croyez bien que, si les réponses de Humbert coïncident avec cette déclaration, elles ne lui seront pas soufflées par un vil désir de décliner une part de cette responsabilité, que pour moi j'accepte tout entière : il ne fera que rendre à la vérité le consciencieux hommage qui lui est dû.

« EUG. VERMERSCH. »